



## **COVID-19 : dépistage en série des collaborateurs en contact direct avec les patients, des visiteurs, des patients et des résidents dans les institutions médico-sociales, en particulier les homes pour personnes âgées et les EMS**

Version du 27.1.2021

*Les recommandations suivantes concernent les institutions telles que les homes et les EMS (y compris p. ex. les résidences pour personnes âgées soutenues par des services externes d'aide et de soins à domicile). En ce qui concerne les institutions pour personnes handicapées, nous conseillons d'intégrer dans les plans de protection les recommandations à même de protéger au mieux les résidents. Les personnes soignées et prises en charge à domicile (services d'aide et de soins à domicile) ne sont pas visées par le présent document. Cependant, une partie des recommandations présentées peuvent être utiles dans ce contexte également.*

*Ces recommandations sont régulièrement adaptées aux dernières connaissances scientifiques.*

Le SARS-CoV-2 peut se répandre très rapidement et à large échelle dans les établissements de santé.

Comme les personnes pré-symptomatiques ou asymptomatiques contribuent de manière importante à sa propagation, il peut être indiqué de procéder, en complément des plans de protection, à un dépistage en série de certains groupes de personnes :<sup>1</sup>

- Collaborateurs en contact direct avec les patients <sup>2</sup>
- Visiteurs
- Patients/résidents

Compte tenu du temps d'incubation (médian) du virus, compris entre 5 et 6 jours, et des expériences tirées de la pratique, il convient de répéter le test **tous les cinq jours** chez les collaborateurs en contact direct avec les patients, ainsi que chez les patients et les résidents.

Les tests sur les **visiteurs** peuvent être intégrés dans le plan de protection des branches de Curaviva et, sur cette base, être spécifiés plus en détail dans le plan de protection de l'institution concernée.

Il est important de garder à l'esprit qu'un **résultat négatif au test n'est qu'un « instantané »** et ne dispense pas des **mesures d'hygiène et de protection** en vigueur. Des tests réguliers peuvent parfois procurer un faux sentiment de sécurité, ce qu'il faut éviter en prenant des mesures ciblées (communication, etc.).

Les points suivants doivent être pris en compte s'agissant des tests en série :

- Le recours aux **test rapides antigéniques** permet un résultat sous 20 à 30 minutes, ce qui réduit le travail de coordination nécessaire pour les tests en série.
- Une autre option est de réaliser un **test PCR sur des échantillons poolés** (frottis nasopharyngés, salive, gargarismes).<sup>3</sup>
- Les tests doivent être effectués par du personnel qualifié employé au sein de l'établissement de santé ou être délégués à un médecin responsable.
- La réalisation des tests en série entraîne une charge logistique. Des équipes mobiles de tests

<sup>1</sup> Swissnoso ne fournit aucune recommandation concernant le dépistage régulier du personnel des hôpitaux.

<sup>2</sup> L'[Institut Robert Koch](#) (dans sa stratégie nationale de test) et le [Centre européen de prévention et de contrôle des maladies \(ECDC\)](#) (« COVID-19 testing strategies and objectives ») recommandent de tester régulièrement le personnel de santé.

<sup>3</sup> Voir le fiche d'information de l'OFSP sur les analyses de biologie moléculaire d'échantillons groupés / pooling (à suivre prochainement sur le site de l'OFSP [Informations techniques sur les tests COVID-19](#)).

sont donc déployées dans certains homes pour personnes âgées et EMS. Elles apportent l'équipement nécessaire, prélèvent les frottis et gèrent la procédure administrative.

- Lorsqu'un test rapide effectué dans ce cadre est **positif**, il est procédé **immédiatement à un test PCR pour confirmation**. La personne doit rester en **isolement** jusqu'à la réception du résultat.<sup>4</sup>
- Conformément aux [recommandations de l'OFSP](#), les personnes pour lesquelles un test PCR est positif restent en isolement.
- Dans le cas d'un cas confirmé par PCR, il convient de considérer si une flambée est présente et de prendre des mesures d'investigation (voir les recommandations [prévention et contrôle des flambées dans les institutions medico-sociales](#)).
- La participation aux tests en série est volontaire.
- Pour l'instant, l'effet de la vaccination sur la transmission n'est pas encore connue. Pour cette raison, les tests en série doivent être poursuivis chez les personnes vaccinées. Les mesures de protection continueront à être strictement respectées. Avec l'augmentation de la couverture vaccinale dans l'institution (en particulier parmi le personnel), la pertinence des tests en série doit être réévaluée.
- **Prise en charge des coûts** : la Confédération prend en charge les coûts du matériel de test (et les prestations du laboratoire dans le cas des analyses par PCR d'échantillons groupés / pooling. Vous trouverez plus d'informations sur la facturation dans le document « Fiche d'information coronavirus – prise en charge de l'analyse et de prestations associées » au site web [Coronavirus: réglemmentations de l'assurance-maladie](#).

---

<sup>4</sup>Seuls des tests rapides validés doivent être utilisés. Les [informations techniques de l'OFSP sur les tests COVID-19](#) comportent des indications sur les tests rapides recommandés et leur utilisation.